

**IMPORTANT: DU NOUVEAU POUR LE
DÉPÔT DES DOSSIERS RETRAITE !**

ENSAP

DÉMATÉRIALISATION DE LA DEMANDE DE RETRAITE

À compter du **1er décembre 2020**, les agents du ministère de l'Intérieur **qui auront fait toute leur carrière dans la fonction publique de l'État demanderont leur retraite en ligne**, au minimum 6 mois avant la date de départ souhaitée, sur le site internet de l'ENSAP (<https://ensap.gouv.fr>), qu'ils utilisaient déjà pour consulter leurs fiches de paie.

La procédure sera entièrement dématérialisée par l'intermédiaire d'un formulaire en ligne.

Pour les agents ayant ouvert des droits dans d'autres régimes une seule demande sera à effectuer pour l'ensemble des régimes de retraite, de base et complémentaire où ils auront cotisé, sur le site Info retraite (<https://www.info-retraite.fr>).

Ils pourront également y visualiser les trimestres acquis dans chacun des régimes. À l'issue de cette démarche, ils continueront leur démarche sur le site de l'ENSAP pour leur retraite de fonctionnaire de l'État afin de finaliser leur demande de pension.

- ⇒ Un formulaire de demande de radiation des cadres pré-rempli que l'agent devra signer servira à établir l'arrêté de radiation des cadres par le bureau des ressources humaines .
- ⇒ Les agents pourront **suivre en ligne sur l'ENSAP l'avancement de leur demande** jusqu'à la mise en paiement de la pension et retrouver les documents retraite essentiels (estimation de pension, titre de pension, attestations fiscales).
- ⇒ Cette réforme porte également sur le processus d'information de l'agent: **L'ENSAP devient l'outil d'information retraite et de réalisation des démarches administratives principal !**
- ⇒ Normalement, en complément, les fonctionnaires devraient pouvoir avoir un accompagnement personnalisé et adapté par un conseiller expert. **Il faudra néanmoins bien vérifier le dossier pour éviter des erreurs ..**



Un syndicat qui vous défend .

FO PRÉFECTURES
ET DES SERVICES
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Retrouver toute notre actualité :

En cliquant sur : <http://www.fo-prefectures.com>

